

# ***Du délinquant à l'ouvrier qualifié : le Mont-Saint-Antoine, 1945-1964***

Danielle Lacasse\*

*À la fin des années 1940, le gouvernement québécois adopte une série de mesures visant à améliorer le régime institutionnel vétuste dont dépendent les jeunes délinquants. À l'école de réforme du Mont-Saint-Antoine, les Frères de la Charité ne sont pas insensibles à ce mouvement de remise en question. Grandement influencés par la montée des sciences sociales, ils entreprennent un processus de renouvellement de leur programme d'étude et de leurs méthodes pédagogiques. En examinant à la fois le discours et les pratiques relatives à la « modernisation » du Mont-Saint-Antoine, cet article cherche à déterminer dans quelle mesure les réformes entreprises au lendemain de la Guerre constituent réellement une rupture avec les fondements institutionnels mis en place au siècle dernier.*

*In the late 1940s, the Government of Quebec passed a series of measures aimed at improving its outdated institutional system for young offenders. At the Mont-Saint-Antoine reformatory, the Frères de la Charité joined this movement toward change. Heavily influenced by the rise of social sciences, they launched a renewal of their curricula and teaching methods. By examining both the words and practices surrounding the "modernization" of Mont-Saint-Antoine, this article attempts to establish the extent to which reforms undertaken immediately after the War comprised a genuine rupture with institutional principles introduced in the last century.*

Avant le XIX<sup>e</sup> siècle, les indigents, les invalides et les malades mentaux étaient entassés sans discrimination dans les hôpitaux généraux, tandis que les criminels de tous les âges attendaient leur sentence à la prison commune<sup>1</sup>. Cependant, à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, les marginaux sont étiquetés,

---

\* Danielle Lacasse prépare un doctorat en histoire à l'Université d'Ottawa.

Cet article reprend certains aspects que nous avons traités dans notre thèse de maîtrise, « Le Mont-Saint-Antoine : la répression de la délinquance juvénile à Montréal, 1873-1964 », Université d'Ottawa, 1986. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à l'archiviste des Frères de la Charité, le Frère Anatole Plante, qui a bien voulu nous laisser consulter les archives de la communauté. Sa disponibilité a toujours été remarquable. Notre gratitude s'adresse également aux organismes qui ont subventionné la recherche, soit le Département d'histoire de l'Université d'Ottawa et le Centre de recherches en civilisation canadienne-française. Nous remercions enfin notre directeur de thèse, Jean-Pierre Charland, de même que Ruby Heap, Chad Gaffield et Luc Côté pour leurs précieux commentaires.

1. Si les prévenus étaient trouvés coupables, ils étaient condamnés à l'amende, au fouet ou à l'exécution, l'emprisonnement comme forme de punition étant une création du XIX<sup>e</sup>. Pour les ouvrages classiques sur la naissance de la prison, voir Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Éditions Gallimard, 1975; David J. Rothman, *The Discovery of the Asylum: Social Order and Disorder in the New Republic*, Boston, 1971.

classifiés et enfermés dans des institutions spécialisées<sup>2</sup>. Ainsi, les hôpitaux psychiatriques, les orphelinats et les pénitenciers voient progressivement le jour à travers l'Europe et l'Amérique du Nord. C'est dans le cadre de ce processus d'institutionnalisation que va naître l'école de réforme. Spécialement conçue pour la rééducation des jeunes délinquants, cette nouvelle institution repose sur trois principes fondamentaux : isoler l'enfant du criminel adulte, le retirer d'un milieu jugé corrupteur et, enfin, assurer sa rééducation morale par la discipline, le travail et l'instruction religieuse.

Malgré le développement de l'histoire sociale au Québec, l'histoire du traitement de la délinquance juvénile a très peu retenu l'attention des historien(ne)s québécois(e)s. Dans son ouvrage apologétique sur *Boscoville*, Robert Rumilly ne fait que retracer l'historique de l'institution, sans s'attarder sur le phénomène plus global de la réhabilitation<sup>3</sup>. Ce sont avant tout les criminologues qui ont étudié cette question. Dans un article portant sur l'économie pénale de la société montréalaise au tournant du siècle, Pierre Tremblay et André Normandeau font une analyse quantitative du traitement de la délinquance en tentant de mesurer l'impact de la prise en main du pénal par les communautés religieuses sur la forme et la fréquence des punitions infligées aux jeunes délinquants<sup>4</sup>. Se situant davantage dans la ligne de pensée de Foucault, Anne Duret soutient que l'enfermement pénal du jeune délinquant, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, constitue un outil servant à préserver l'ordre social dominant<sup>5</sup>. De même, certain(e)s historien(ne)s du Canada anglais établissent un rapport entre la création d'institutions pour les jeunes délinquants et les craintes qu'éprouvent les classes dominantes face au progrès de l'industrialisation et de l'urbanisation dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En se basant sur l'exemple de l'Ontario, Susan Houston démontre comment la création de nombreuses institutions destinées aux jeunes — écoles publiques, orphelinats, écoles industrielles et écoles de réforme — vise à suppléer la cellule familiale apparemment minée par les nombreux changements sociaux du siècle dernier<sup>6</sup>. Selon Houston, les divergences d'opinions des réformateurs sociaux concernant l'évolution des relations familiales sont au cœur du débat sur la délinquance juvénile au XIX<sup>e</sup> siècle.

2. Michael Katz, « The Origins of the Institutional State », *Marxist Perspectives*, hiver 1978, pp. 1-22; M. Katz, M.J. Doucet et M.J. Stern, *The Social Organization of Early Industrial Capitalism*, Cambridge, Harvard University Press, 1982.

3. Robert Rumilly, *Boscoville*, Montréal, Fides, 1978.

4. Pierre Tremblay et André Normandeau, « L'économie pénale de la société montréalaise, 1845-1913 », *Histoire sociale — Social History*, Vol. XIX, n<sup>o</sup> 37, mai 1986, pp. 177-199.

5. Anne Duret, *L'enfermement comme forme de punition du garçon délinquant au Québec (1857-1930)*, thèse de maîtrise, Département de criminologie, Université d'Ottawa, 1988.

6. Susan E. Houston, « Victorian Origins of Juvenile Delinquency: A Canadian Experience », *History of Education Quarterly*, XII, automne 1972, pp. 254-280; voir également S.E. Houston, « The 'Waifs and Strays' of a Late Victorian City: Juvenile Delinquents in Toronto » dans J. Parr, éd., *Childhood and Family in Canadian History*, Toronto, McClelland et Stewart, 1982, pp. 129-142.

Ainsi, la plupart de ces auteur(e)s tentent de dégager les liens entre l'enfermement « spécialisé » des jeunes délinquants et les nombreux changements sociaux provoqués par l'avènement du capitalisme industriel. Toutefois, on peut se poser la question suivante : si l'école de réforme est une réponse aux inquiétudes des réformateurs sociaux du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, perd-elle sa raison d'être au cours des années ? Dans son ouvrage sur l'enfance au Canada anglais, Neil Sutherland note que dès la décennie 1890, une nouvelle génération de réformateurs sociaux, insatisfaits des résultats obtenus avec les institutions pour jeunes délinquants, préfèrent le placement en foyers adoptifs à l'école de réforme<sup>7</sup>. De même, dans un article portant sur la législation de la protection de l'enfance en Alberta, Rebecca Coulter affirme que les réformateurs sociaux du début du XX<sup>e</sup> siècle préfèrent laisser le délinquant dans sa famille et envisagent le placement en institution comme une solution de dernière instance<sup>8</sup>. Cependant, au Québec, les pratiques relatives à la réhabilitation des jeunes délinquants ne font pas l'objet des mêmes remises en question. Alors qu'en Ontario, le domaine de la sécurité sociale relève davantage de l'État, au Québec, le rôle prédominant qu'y jouent les communautés religieuses contribue à perpétuer la confiance à l'égard des principes réformateurs du placement des jeunes délinquants dans des maisons spécialisées<sup>9</sup>. Ainsi, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'enfermement, comme moyen idéal pour amender les jeunes délinquants, jouit toujours d'une grande popularité au sein de la société québécoise. Toutefois, depuis la fin du siècle dernier, l'école de réforme a connu certaines transformations. En effet, même si les fondements de l'institution demeurent, les méthodes et le discours associé au traitement changent et s'adaptent au contexte social de l'après-guerre.

En nous basant sur l'exemple de l'École de réforme du Mont-Saint-Antoine à Montréal, au cours des années 1945-1964, nous espérons pouvoir

---

7. Neil Sutherland, *Children in English-Canadian Society: Framing the Twentieth Century Consensus*, Toronto, University of Toronto Press, 1976, pp. 91-151; sur le phénomène de désinstitutionnalisation, voir également P.T. Rooke et R.L. Schnell, *Discarding the Asylum: From Child Rescue to the Welfare State in English Canada (1800-1950)*, University Press of America, 1983.

8. R. Coulter, « Not to punish but to reform: *Juvenile Delinquency and Children's Protection Act* in Alberta, 1909-1929 », P.T. Rooke et R.L. Schnell, éd., *Studies in Childhood History — A Canadian Perspective*, Calgary, Detselig, 1982, pp. 167-184. Sur le mouvement relatif à la protection de l'enfance, voir également H. Klassen, « In Search of Neglected and Delinquent Children: The Calgary Children's Aid Society, 1909-1920 », A.F.J. Artibise, *Town and City: Aspects of Western Canadian Urban Development*, Regina, Canadian Plains Studies, n° 10, University of Regina, Canadian Plains Research Centre, 1981, pp. 375-392.

9. Dans son livre sur la sécurité sociale en Ontario, Richard Splane démontre que l'intervention de l'État dans ce domaine remonte jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : *Social Welfare in Ontario, 1791-1893. A Study of Public Welfare Administration*, Toronto, University of Toronto Press, 1965.

démontrer ce type d'évolution<sup>10</sup>. Plus précisément, nous verrons comment le processus de modernisation amorcé par les propriétaires de l'institution, les Frères de la Charité, s'inscrit dans le contexte des transformations socio-économiques que connaît la société québécoise après 1945. Nous tenterons ainsi de dégager les rapports qui existent entre, d'une part, le progrès industriel et technologique, l'urbanisation croissante, la remise en cause des structures familiales et la montée des sciences sociales et, d'autre part, le renouvellement du programme d'étude et des pratiques pédagogiques du Mont-Saint-Antoine. Nous chercherons à comprendre jusqu'à quel point cette réorganisation reflète une libéralisation des attitudes à l'égard de la délinquance juvénile ou si elle témoigne plutôt d'une volonté d'assurer un contrôle plus efficace sur les jeunes délinquants. En d'autres mots, malgré ses allures nouvelles, le traitement de la délinquance poursuit-il toujours le même objectif de récupération sociale qu'au siècle dernier ?

### I — Le Mont-Saint-Antoine : son histoire, sa clientèle

À l'époque de la Nouvelle-France et du régime anglais, la spécificité du traitement de la délinquance juvénile n'était pas reconnue. Condamnés à la pendaison, aux châtimens corporels (le fouet, la flétrissure), au bannissement ou à la détention dans les hôpitaux généraux et dans les prisons communes, les jeunes délinquants subissaient, avec un degré parfois moins sévère, les mêmes punitions que les criminels adultes<sup>11</sup>. Cependant, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'évolution du traitement de la délinquance juvénile est marquée par deux réformes législatives principales<sup>12</sup>. La première consiste à séparer les jeunes délinquants des criminels adultes. Le 10 juin 1857, le parlement canadien autorise la construction d'une prison de réforme pour jeunes délinquants<sup>13</sup>. Deux ans plus tard, la prison de réforme du Bas-Canada ouvre ses portes à l'Île-aux-Noix, sur la rivière Richelieu, près de la frontière américaine. Une caserne militaire qui s'y trouvait fut aménagée à cette fin. En 1862,

10. Les archives du Mont-Saint-Antoine forment la base de notre documentation. Les rapports annuels des Frères, leur correspondance avec le gouvernement et l'administration provinciale, *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine* (1945-1954), les règlements de l'École de réforme, les conférences et les diverses publications des Frères contiennent de nombreux renseignements sur les programmes de formation, les pratiques pédagogiques, le régime disciplinaire et les perceptions des Frères à l'égard du phénomène de la délinquance juvénile. La correspondance et les contrats signés entre les Frères et les industriels nous ont éclairés sur la formation industrielle des jeunes délinquants et sur leurs conditions de travail dans les ateliers. Les procès-verbaux du conseil d'administration de l'École nous renseignent sur les activités quotidiennes au Mont-Saint-Antoine et sur le personnel enseignant. Le journal étudiant, *Les Échos Antoniens* (1954-1960), contient plusieurs informations sur les activités des élèves et sur leurs impressions à l'égard de la formation qu'ils reçoivent. Mentionnons, enfin, qu'il nous a été impossible d'avoir accès aux dossiers personnels des pensionnaires.

11. André Lachance, *Crimes et criminels en Nouvelle-France*, Montréal, Boréal Express, pp. 99-104.

12. Tremblay et Normandeau, « L'économie pénale de la société... », pp. 188-193.

13. 20 Victoria, chap. 28.

les jeunes détenus de l'Île-aux-Noix sont transférés dans un ancien couvent des Sœurs de la Charité du Sacré-Cœur à Saint-Vincent-de-Paul, près de Montréal. Après être passée au feu en août 1864, la prison de réforme de Saint-Vincent-de-Paul est reconstruite et continue à accueillir des jeunes délinquants pendant quelques années encore.

Même si les jeunes délinquants sont désormais officiellement séparés des criminels adultes, le sort qu'on leur réserve n'est pas fondamentalement différent des conditions de vie qu'ils avaient connues jusqu'alors dans les prisons communes. Il faudra attendre la deuxième réforme législative pour que l'on reconnaisse l'importance de punir les mineurs de façon spécifique. En adoptant, en 1869, sa première *Loi sur les écoles de réforme*, le gouvernement québécois entérine cette nouvelle perception à l'égard du traitement de la délinquance juvénile<sup>14</sup>. Conformément à l'idéologie libérale de l'époque, l'État laisse l'initiative à la charité privée et confie l'éducation des jeunes délinquants aux Frères de la Charité<sup>15</sup>. Œuvrant auprès des vieillards, des infirmes, des aliénés, des orphelins et des jeunes délinquants, les Frères avaient été recrutés par M<sup>gr</sup> Ignace Bourget lors de son passage en Belgique, en 1864<sup>16</sup>. L'année suivante, quatre d'entre eux viennent s'établir à Montréal dans le but de s'occuper d'un hospice, fondé par Antoine-Olivier Berthelet six ans plus tôt. Cet asile — lieu de refuge pour les vieillards, les orphelins et les enfants abandonnés — est transféré, en 1868, dans un vaste établissement construit par M. Berthelet sur la rue de Montigny au centre-ville de Montréal. C'est cette maison que le gouvernement transforme, en 1873, en institution pour jeunes délinquants, créant ainsi la première école de réforme pour garçons catholiques au Québec<sup>17</sup>. Le 16 janvier, les Frères accueillent un premier groupe de jeunes en provenance de la prison de réforme de Saint-Vincent-Paul, transformée la même année en pénitencier pour hommes. C'est

---

14. « Acte concernant les écoles de réforme », *Statuts du Québec (SPQ)*, 32 Victoria, chap. 18, 1869.

15. Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal Express, 1986, p. 263.

16. Les Frères de la Charité, *L'École de réforme de Montréal pour garçons*, 1914.

17. Ce n'est qu'en 1895 que le gouvernement québécois fondera une école de réforme pour les filles de la région de Montréal. Tenue par les Sœurs du Bon-Pasteur, la maison de Lorette — située à Laval-des-Rapides — accueille les jeunes délinquantes âgées de moins de 16 ans. Comme l'histoire de la délinquance des mineures reste encore à faire au Québec, il faut, pour le moment, s'appuyer sur les quelques renseignements recueillis dans l'album souvenir publié par les Sœurs du Bon-Pasteur à l'occasion du centenaire de la fondation de leur monastère de Montréal pour faire une brève description du travail de réhabilitation effectuée à la maison de Lorette. Le « redressement moral » des jeunes délinquantes s'effectue par une initiation aux « sciences ménagères ». Les jeunes filles travaillent à la cuisine, à la buanderie, à l'entretien ménager de la maison et aux travaux de couture. En plus de recevoir une instruction religieuse, les jeunes délinquantes apprennent également les rudiments du calcul, de l'écriture et de la lecture. Aux États-Unis, l'histoire de la délinquance des filles a fait l'objet d'un certain nombre d'études. Celle de Barbara Brenzel est particulièrement intéressante : « Lancaster Industrial School for Girls: a Social Portrait of a Nineteenth-Century Reform School for Girls », *Feminist Studies*, III, automne 1975, pp. 40-53.

ainsi que les Frères commencent leur travail de « relèvement moral de l'enfance tombée », un travail qui s'échelonne sur près d'un siècle.

Jusqu'en 1947, année de la fondation de Boscoville, le Mont-Saint-Antoine demeurera la seule institution pour délinquants catholiques dans la province. De plus, jusqu'à l'ouverture du « Boys Farm and Training School », en 1908, les Frères de la Charité doivent également accueillir les garçons de religion protestante. Ainsi, au cours des années, l'édifice de la rue de Montigny deviendra trop exigu pour les effectifs croissants du Mont-Saint-Antoine (Graphique I). Par ailleurs, les Frères veulent se défaire de cet édifice qui, avec ses barreaux aux fenêtres, ressemble trop à une prison. Au début des années 1930, ils font donc construire un nouvel immeuble à l'est de la rue Sherbrooke sur un terrain qui leur fut donné en 1873 par le philanthrope Olivier Berthelet. C'est en septembre 1932 que les élèves sont transférés de la rue de Montigny à la rue Sherbrooke dans les voitures des membres des clubs sociaux de Montréal. Les Frères occuperont ces nouveaux locaux jusqu'au remaniement administratif des années 1960. Jusqu'alors, le gouvernement québécois s'était contenté de jouer un rôle d'appoint auprès des Frères en leur accordant de maigres allocations<sup>18</sup>. Cependant, le courant de modernisation de la décennie soixante amène une intervention accrue des pouvoirs publics dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du bien-être social<sup>19</sup>. Le Mont-Saint-Antoine n'échappant pas à ce mouvement d'étatisation, les Frères cèdent leur institution au gouvernement québécois en avril 1964. La communauté se départit ainsi des ses charges financières et administratives; toutefois, ses membres peuvent continuer à travailler à l'École Mont-Saint-Antoine. De patrons qu'ils étaient, les Frères deviennent employés de l'État.

Ainsi, pendant plus de quatre-vingt-dix ans, les Frères de la Charité ont fait de leur travail auprès des jeunes délinquants une partie importante de leur apostolat<sup>20</sup>. Pour la période qui nous intéresse, c'est-à-dire de 1945 à 1964, les

18. Lois relatives aux contrats passés entre le gouvernement et les Frères de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul de Montréal, *SPQ*, 56 Victoria, chap. 8, 1893; 3 Édouard VII, chap. 5, 1903; 3 George V, chap. 5, 1912; 12 George V, chap. 70, 1922; 22 George V, chap. 2, 1931-1932.

19. Sur les origines et l'impact de la « Révolution tranquille », les ouvrages suivants s'avèrent particulièrement intéressants : William D. Coleman, *The Independence Movement in Quebec, 1945-1980*, Toronto, University of Toronto Press, 1984; Richard Jones, *Community in Crisis*, Toronto, McClelland and Stewart, 1972; Kenneth McRoberts et Dale Posgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983; Dale Thompson, *Jean Lesage and the Quiet Revolution*, Toronto, Macmillan, 1984.

20. Parmi les œuvres les plus importantes des Frères de la Charité, nous retrouvons : l'Hôpital Saint-Benoît (8050, rue Notre-Dame est, Montréal) — hôpital pour hommes : pensionnaires privés, semi-privés et de l'assistance publique, 44 religieux; l'école Adélar-Boucher (Saint-Sulpice, Comté de l'Assomption) — école primaire : 10 religieux, 150 élèves; l'Hôpital des Laurentides (L'Annonciation, Comté de Labelle) — hôpital pour 800 malades mentaux chroniques : 13 religieux; l'école secondaire du Sacré-Cœur (105, rue Prince, Sorel) : 13 religieux, 700 élèves; l'école Pie X (565, rue Triest, Sherbrooke) — école primaire pour garçons : 6 frères, 250 élèves; Collège Saint-Bernard (Drummondville) — juvénat : 25 frères, 175 étudiants; l'école secondaire Saint-Frédéric (Drummondville) : 19 frères, 700 élèves.

Frères accueillent en moyenne 400 délinquants par année<sup>21</sup>. Ces jeunes sont condamnés — à partir de 1910, par la Cour juvénile de Montréal et, depuis 1950, par la Cour du bien-être social — à un séjour dont la durée moyenne est de trois ans<sup>22</sup>. Provenant, pour la plupart, de la périphérie urbaine de Montréal, les pensionnaires du Mont-Saint-Antoine sont généralement issus des milieux ouvriers. Leurs pères sont journaliers, travailleurs du bâtiment et de l'industrie manufacturière, conducteurs de camion ou chômeurs<sup>23</sup>. Quant à leurs mères, elles sont ménagères dans plus de 85 p. 100 des cas. Un petit nombre travaille à l'usine, certaines font du travail de bureau, quelques-unes sont embauchées comme domestiques. L'âge des pensionnaires du Mont-Saint-Antoine varie entre treize et vingt ans, mais il se situe dans la catégorie des quatorze à seize ans dans 75 p. 100 des cas<sup>24</sup>. Ces jeunes sont le plus fréquemment condamnés pour vol, incorrigibilité, dommage à la propriété, perturbation de la paix et vagabondage.

Le profil des pensionnaires du Mont-Saint-Antoine ressemble à celui tracé par Diane Matters dans son article sur le « Provincial Industrial School for Boys » de Vancouver<sup>25</sup>. Même si l'étude de Matters porte sur le début du siècle (1905-1920), la similitude entre les deux institutions ne se limite pas qu'à la clientèle. Régie d'après une loi votée en 1890, l'école industrielle de Vancouver opère dans un cadre législatif similaire à celui qui perdure au Québec jusqu'au début des années 1950.

## II — La législation de l'après-guerre : de l'école de réforme à l'école de protection de la jeunesse

En effet, la constance du discours législatif en matière de délinquance juvénile est vraiment frappante au Québec. Il faut remonter jusqu'à la première loi provinciale relative aux écoles de réforme, adoptée en 1869, de même qu'aux amendements de 1884, 1889 et 1892 pour comprendre les mécanismes du système institutionnel encore en vigueur dans les années 1940<sup>26</sup>. La législation de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle — entièrement refondue dans

21. Rapports annuels du Frère Supérieur, 1945-1964. Archives du Mont-Saint-Antoine.

22. « Loi instituant la Cour des jeunes délinquants de Montréal », *SPQ*, I George V, chap. 26, 1910; « Loi instituant la Cour du bien-être social », *SPQ*, 14 George VI, chap. 10, 1950.

23. Les renseignements relatifs à la profession des parents ont été recueillis dans les *Rapports annuels sur les Jeunes délinquants* (1945-1964), publiés par le Bureau fédéral de la statistique.

24. École d'arts et métiers du Mont-Saint-Antoine, 1950-1963 : âge des élèves. Archives du Mont-Saint-Antoine.

25. D.L. Matters, « The Boys' Industrial School: Education for Juvenile Offenders » dans Donald Wilson et David C. Jones, éd., *Schooling and Society in 20th-Century British Columbia*, Calgary, Detselig Enterprises Ltd., 1980, pp. 53-70.

26. « Acte concernant les écoles de réforme », 32 Victoria, chap. 18, 1869; « Acte pour amender les actes concernant les écoles de réforme », 47 Victoria, chap. 24, 1884; « Acte amendant les lois relatives aux écoles de réforme et d'industrie », 52 Victoria, chap. 34, 1889; « Loi amendant la Loi sur les écoles de réforme », 55-56 Victoria, chap. 27, 1892.

les statuts provinciaux de 1925 et de 1941 — ne laisse aucun doute quant à la nature punitive de l'enfermement des jeunes délinquants<sup>27</sup>. Par exemple, la loi de 1869 stipule que toute école de réforme certifiée est une prison de réforme et que les directeurs d'une telle institution ont les mêmes pouvoirs que le préfet d'un pénitencier<sup>28</sup>. Comme ce dernier, le directeur d'une école de réforme peut emprisonner aux travaux forcés pendant un terme de trois mois ou plus tout délinquant qui refuse de se soumettre aux règlements de l'institution<sup>29</sup>. En ce qui concerne les obligations des directeurs, ils s'engagent à « élever, vêtir, loger et nourrir » les jeunes délinquants de même qu'à leur fournir du travail manuel dans le cadre d'ateliers loués à des manufacturiers<sup>30</sup>. Ainsi, l'école de réforme, telle qu'elle se présente au début des années 1940, est avant tout une maison de détention, « établie dans le but de pourvoir à une meilleure discipline envers les jeunes délinquants<sup>31</sup> ».

Cependant, les changements socio-économiques conséquents à la Deuxième Guerre mondiale ont un impact important sur les attitudes des législateurs à l'égard de la délinquance juvénile. D'abord, le taux d'urbanisation de la population québécoise connaît une montée rapide dans l'après-guerre. De 61,2 p. 100 en 1941, il passe à 66,8 p. 100 en 1951 et à 74,3 p. 100 en 1961<sup>32</sup>. Ce phénomène inquiète particulièrement les milieux cléricaux, nationalistes et intellectuels qui associent urbanisation et désagrégation de la famille canadienne-française. Leurs craintes semblent fondées lorsque les femmes, appelées à joindre le marché du travail pendant la guerre, refusent de réintégrer tout bonnement le foyer, une fois le conflit terminé. En effet, malgré les efforts des autorités pour réorienter les femmes vers leur rôle traditionnel de mère et d'épouse, le taux de participation des femmes à la main-d'œuvre salariée ne cesse d'augmenter. Pour la décennie 1941-1951, le taux de croissance de la main-d'œuvre féminine est de 31,44 p. 100, tandis que la main-d'œuvre masculine connaît un taux de croissance de 22,16 p. 100<sup>33</sup>. Au cours de la décennie suivante, l'écart entre le taux de croissance de la main-d'œuvre féminine et masculine s'accroît davantage : celui de la population active féminine est de 40,55 p. 100, alors que celui de la population active masculine n'atteint que 14,44 p. 100. De même, les femmes mariées occupent une place de plus en plus importante au sein de la main-d'œuvre féminine. En 1941,

---

27. *Loi sur les écoles de réforme, Statuts refondus du Québec*, vol. II, chap. 159, 1925; *Loi sur les écoles de réforme, SPQ*, vol. I, chap. 38, 1941.

28. *Statuts du Québec*, 32 Victoria, chap. 18, 1869, articles 12 et 13.

29. « Acte concernant le mode de juger et punir les jeunes délinquants », *Statuts du Canada*, 32-33 Victoria, chap. 34, 1869.

30. *SPQ*, 32 Victoria, chap. 18, 1869, article 7; « Loi amendement les Statuts refondus, 1909, relativement au travail des détenus dans les écoles de réforme et d'industrie », *SPQ*, 10 George V, chap. 57, 1919-1920.

31. « Acte concernant les écoles de réforme », *SPQ*, 32 Victoria, chap. 18, 1869.

32. Linteau, *Histoire du Québec contemporain*, p. 256.

33. Francine Barry, *Le travail de la femme au Québec. L'évolution de 1940 à 1970*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1980, p. 9.

seulement 7,5 p. 100 de la main-d'œuvre féminine est mariée; en 1951, ce pourcentage se situe à 17,28 p. 100 pour atteindre 31,77 p. 100 en 1961<sup>34</sup>.

Par ailleurs, les inquiétudes relatives au travail féminin et à ses conséquences désastreuses sur la vie familiale se voient confirmées, de façon « scientifique », par les premières thèses soumises à l'École de service social de l'Université de Montréal, fondée en 1940. Parmi les sujets d'étude de l'époque, la montée spectaculaire de la criminalité chez les jeunes dans l'après-guerre suscite un intérêt particulier<sup>35</sup>. Une de ces études démontre que près de 40 p. 100 des détenus au Québec, entre 1945 et 1950, ont moins de vingt-cinq ans. De même, les institutions pour jeunes font l'objet d'une analyse critique de la part des professeurs et des étudiants diplômés de l'École de service social<sup>36</sup>. Ainsi, les craintes face à un encadrement familial qui s'assouplit s'accompagnent d'une remise en question de la vie institutionnelle, alors jugée inapte au développement individuel de l'enfant.

Devant cette situation alarmante pour la jeunesse québécoise, l'État se doit d'intervenir. La création, en 1946, du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse est une manifestation évidente des préoccupations du gouvernement québécois à l'égard de l'avenir des jeunes<sup>37</sup>. Parmi les nombreux problèmes sociaux sur lesquels se penche le nouveau ministère, celui de la délinquance juvénile revêt une importance particulière. Dès le mois de mai 1947, le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse, alors sous la direction de l'honorable Paul Sauvé, forme un comité d'enquête destiné à étudier le problème de la délinquance juvénile, ses causes, son étendue et les mesures qui s'imposent pour l'enrayer et pour aider à la réhabilitation de ses victimes<sup>38</sup>. Doté d'un budget de près de 60 000 \$, le comité doit soumettre un rapport au ministère douze mois après sa formation.

Les enquêteurs chargés de faire une tournée provinciale des institutions pour jeunes délinquants reviennent à Québec atterrés par l'ensemble des

---

34. *Ibid.*, p. 20.

35. Euclide Laliberté, « Études historico-sociales de la délinquance », thèse, École de service social, Université de Montréal, 1949. L'adolescence en difficulté est un sujet de prédilection pour les étudiants de l'époque. Voir entre autres : Henri-Gérard Lemieux, « Le problème de l'abandon prématuré de l'école et les jeunes travailleurs », thèse, École de service social, Université de Montréal, 1945; Paul Famiel, « L'adolescence désemparée à Montréal », thèse, École de service social, Université de Montréal, 1948.

36. Louis Beaupré, « L'influence d'une institution sur cinquante enfants », thèse, École de service social, Université de Montréal, 1949; Sœur Saint-Michel-Archange, « L'institution et le développement social de l'enfant », thèse, École de service social, Université de Montréal, 1950; Sœur Bernard Alfred, « La valeur sociale de l'École Émélie-Tavernier » (École pour les arriérés mentaux), thèse, École de service social, Université de Montréal, 1950.

37. « Loi constituant le département du Bien-être social et de la Jeunesse », *SPQ*, 10 George VI, chap. 22, 1946. Les écoles de réforme, qui avaient été jusqu'à maintenant sous la responsabilité du Secrétariat de la province, relèvent désormais de ce nouveau ministère.

38. *Loi sur la délinquance juvénile*, *SPQ*, 11 George VI, chap. 17, 1947.

situations déplorables constatées<sup>39</sup>. Parmi celles-ci, l'état général de dénuement physique en raison de subventions fixes, non réajustées depuis des décennies, reçoit une attention particulière. Afin de remédier à la situation, le gouvernement québécois adopte, en 1950, la *Loi sur les écoles de protection de la jeunesse*<sup>40</sup>. Cette Loi remplace la *Loi sur les écoles de réforme* et la *Loi sur les écoles industrielles* en vigueur depuis 1869. Par l'entremise de cette nouvelle législation, le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse s'engage à jouer un rôle de plus en plus important dans la gestion des institutions pour jeunes délinquants. Sur le plan du financement, l'État accorde désormais des subventions plus généreuses, réajustées annuellement, d'après un bilan financier soumis au ministère par les institutions<sup>41</sup>. De même, des subsides spéciaux sont maintenant disponibles pour les programmes scolaires et les frais médicaux.

En plus de redéfinir le rôle de l'État dans le domaine de l'intervention auprès des jeunes délinquants, la *Loi sur les écoles de protection de la jeunesse* se veut une nouvelle philosophie du traitement de la délinquance juvénile. La phraséologie judiciaire devient plus subtile, moins incriminante. Par exemple, le texte ne se réfère plus au « délinquant », mais plutôt à l'« enfant ». Ce dernier n'est plus « condamné à la détention »; désormais, il est « confié » — « dans un but d'humanité » — pour un « séjour » à l'école. En somme, l'objectif principal des législateurs est de présenter l'École de protection de la jeunesse, non plus comme un lieu d'incarcération, mais bien comme un refuge pour tout enfant « apparemment ou effectivement âgé de plus de six ans et de moins de dix-huit ans qui est particulièrement exposé à des dangers moraux ou physiques, en raison de son milieu ou d'autres circonstances spéciales<sup>42</sup> ». Ainsi, le jeune délinquant n'est plus celui que l'on condamne pour une infraction quelconque, mais bien celui que l'on doit protéger contre un environnement socio-familial jugé malsain.

De plus, la *Loi sur les écoles de protection de la jeunesse* propose une approche plus individualiste à la rééducation des jeunes délinquants. En effet, les législateurs accordent désormais une attention particulière au profil individuel de chaque enfant. Ils préconisent alors des méthodes réformatrices plus personnalisées, adaptées aux aptitudes et aux besoins de chacun. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire juridique des institutions pour jeunes délinquants, il est question d'organiser les « programmes d'études » en fonction des « antécédents » et du « développement physique et intellectuel » de chaque enfant<sup>43</sup>. De même, afin de permettre à chacun de développer pleinement ses capacités, les législateurs substituent l'enseignement professionnel

39. Jean-Louis Roy, *La marche des Québécois. Le temps des ruptures (1945-1960)*, Québec, Leméac, 1976, p. 42.

40. *Loi sur les écoles de protection de la jeunesse*, SPQ, 14 George VI, chap. 11, 1950.

41. *Ibid.*, Section V : « Frais de garde des enfants ».

42. *Ibid.*, art. 15.

43. *Ibid.*, art. 8.

au système d'apprentissage manuel dans les ateliers. Enfin, la nouvelle loi permet même à l'enfant de s'absenter de l'école pour suivre des cours de perfectionnement ou pour séjourner temporairement dans sa famille<sup>44</sup>. La réhabilitation des jeunes délinquants s'inscrit désormais dans des cadres plus souples, mieux adaptés à l'individualisme croissant de l'après-guerre.

Même si la *Loi sur les écoles de protection de la jeunesse* renferme certains aspects novateurs, son adoption soulève toutefois deux problèmes majeurs. Premièrement, il faudrait voir si au-delà de ses bonnes intentions, cette loi change véritablement le sort réservé aux jeunes délinquants. En effet, il demeure que ces jeunes sont enfermés, pour un certain nombre d'années, à la suite d'un acte jugé socialement inacceptable. Ainsi, même si certaines pratiques changent, l'encadrement institutionnel — tel qu'implanté au siècle dernier — demeure intact. Deuxièmement, en substituant la notion de victime à celle de criminel, les législateurs confirment la confusion entre les « cas de délinquance » et les « cas de protection ». Dès 1869, la distinction entre l'enfant « délinquant » et l'enfant « négligé » avait conduit à la création d'institutions distinctes : pour les premiers, les écoles de réforme, pour les seconds, les écoles industrielles. Cependant, comme l'ont fait remarquer certaines historiennes du Canada anglais, dans la pratique, la différence entre les deux était floue et tous étaient traités, jusqu'à un certain point, comme des contrevenants<sup>45</sup>. Ainsi, en réunissant sous le même vocable les écoles de réforme et les écoles industrielles, la *Loi sur les écoles de protection de la jeunesse* consacre l'ambiguïté entre le « délinquant » et le « délinquant potentiel » et, par le fait même, augmente le champ d'intervention des organismes de contrôle social. Ainsi, sous le prétexte d'assurer une prévention efficace, l'État soumet les jeunes des classes populaires à une surveillance plus étroite.

### III — Les Frères à l'écoute des changements : la modernisation du programme d'études et des pratiques pédagogiques

Malgré ces réserves, la *Loi sur les écoles de protection de la jeunesse* marque un tournant important dans le traitement de la délinquance juvénile. Au Mont-Saint-Antoine, cette nouvelle loi est accueillie avec enthousiasme. Les Frères de la Charité semblent particulièrement impressionnés par son caractère « moderne » et humanitaire. Selon le Frère Jacques, alors directeur de l'institution, la *Loi sur les écoles de protection de la jeunesse* témoigne de la « sollicitude extrême des législateurs à ne pas incriminer l'enfant, à ménager ses susceptibilités, à lui éviter des chocs, à le sauvegarder de toute flétrissure<sup>46</sup> ». Ainsi, l'attitude favorable des Frères à l'égard de ce nouveau concept de réhabilitation démontre qu'ils ne sont pas à l'écart de l'évolution

44. *Ibid.*, art. 22.

45. Coulter, « Not to Punish... », p. 173; Houston, « Victorian Origins of... », p. 263; Matters, « The Boys Industrial School... », p. 53.

46. Frère Jacques, « Un éducateur glose en marge de la *Loi sur les écoles de protection de la jeunesse* », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, 5<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 4 et 5, 1950, pp. 3-23.

que connaît la société québécoise. Leur processus de renouvellement pédagogique amorcé après 1945 en constitue une preuve évidente. Aussi, afin de mieux comprendre les mécanismes externes qui incitent les Frères à réévaluer l'ensemble de leurs méthodes de rééducation, il convient d'examiner d'abord leur perception au sujet de la délinquance juvénile.

### 1) *Les Frères et la délinquance*

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, l'attitude des Frères à l'égard de la délinquance combine un curieux mélange de jugements moraux, vieux de près d'un siècle, et de préoccupations à caractère plus contemporain. Toutefois, une chose est certaine : les Frères n'ont plus recours à des considérations biologiques pour expliquer les causes de la délinquance chez les jeunes<sup>47</sup>. En effet, après la guerre, les Frères ne perçoivent plus la délinquance comme un phénomène individuel, mais bien comme un problème social. Selon eux, les « déficiences » familiales figurent au premier rang des causes de la délinquance juvénile. En 1948, dans un livre publié à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire du Mont-Saint-Antoine, le Frère Maurèle, alors directeur de l'École, affirme que la majorité de leurs élèves provient d'un foyer qui n'est pas « normalement constitué » : parents décédés ou séparés, présence d'un beau-père ou d'une belle-mère, prise en charge de l'enfant par les grands-parents ou d'autres membres de la parenté<sup>48</sup>. Fidèles à l'idéologie ambiante de l'époque, les Frères prétendent que la source première de cette désorganisation familiale est d'abord et avant tout le travail de la mère hors du foyer qui laisse « les enfants seuls toute la journée, abandonnés à eux-mêmes, libres de faire ce que bon leur semble, sans aucune surveillance<sup>49</sup> ». En effet, depuis l'entrée massive des femmes sur le marché du travail pendant la guerre, l'image de la mère indigne préférant l'appât du gain au bien-être physique et moral de ses enfants est récurrente dans le discours des Frères. Selon eux, le travail à l'extérieur détourne la mère de sa vocation assignée par Dieu et, par le fait même, contribue à la perte de la jeunesse québécoise.

De même, les Frères font intervenir des facteurs d'ordre moral qui rappellent les préoccupations des réformateurs sociaux du siècle dernier. Par exemple, ils affirment que les « habitudes vicieuses » des parents, tout particulièrement l'alcoolisme du père et l'inconstance de la mère, constituent des causes importantes de la délinquance juvénile. Afin de démontrer le caractère immoral du type de famille génératrice de délinquance, le Frère Jacques se réfère aux dossiers personnels des étudiants du Mont-Saint-Antoine. En voici deux extraits :

---

47. Encore en 1934, le supérieur de la communauté, le Frère Philogone, affirmait que certains délinquants n'étaient pas « réformables », parce qu'il y a des enfants que « l'atavisme voue à une déchéance presque irrémédiable », *L'Institut Saint-Antoine*, allocution du Frère Philogone, supérieur de la communauté, 1934.

48. Frère Maurèle, « Les causes de la délinquance », *La délinquance vue par le Mont-Saint-Antoine*, Montréal, Imprimerie populaire, 1948, p. 26.

49. *Ibid.*

Foyer malheureux : la mère a quitté la maison  
alors que Louis n'avait que neuf ans.  
Le père est un ivrogne qui maltraitait l'enfant;  
il vit en concubinage. La mère en fait autant.  
Sa fille fait comme sa mère dans la chambre voisine.  
Et le fils aîné agit de même.

La mère est morte de lésions au cœur.  
La maison est entretenue par une dame  
âgée de 83 ans, de religion protestante.  
La maison est très malpropre.  
L'air est vicié. Le père s'adonne à la boisson  
et ne semble pas avoir d'autorité sur son garçon<sup>50</sup>.

Ainsi, selon les Frères, l'enfant qui est « privé d'un foyer éducatif connaît l'abandon moral, cause, presque toujours, de chutes graves<sup>51</sup> ». Cependant, les propriétaires du Mont-Saint-Antoine admettent « qu'il serait injuste de croire que tous les parents des délinquants sont coupables de négligence ou de mauvaise conduite<sup>52</sup> ». Des facteurs d'ordre matériel peuvent aussi conduire les jeunes à la délinquance. Plus particulièrement, le Frère Maurèle affirme que l'entassement dans des logis exigus et insalubres ne favorise pas l'épanouissement d'une vie familiale vertueuse. Le Frère fait donc appel aux autorités politiques pour qu'une « solution conforme aux intérêts de la famille et à l'avenir de la nation » soit apportée au problème du logement et, par conséquent, à celui de la délinquance<sup>53</sup>.

Outre les déficiences familiales et la pauvreté, les « mauvaises fréquentations » figurent également au chapitre des causes de la délinquance. En 1949, dans un article du *Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, le Frère Jacques fait part de ses inquiétudes à ce sujet :

Quand l'enfant déserte le foyer ou fait l'école buissonnière,  
il y a lieu d'être très inquiet : la plupart du temps,  
c'est qu'il fréquente de très mauvais amis  
ou des gens plus âgés, vrais corrupteurs de la jeunesse.  
Nous savons qu'un très haut pourcentage des  
jeunes délinquants pervertis par des homosexuels  
l'ont été aux heures où normalement l'enfant  
aurait dû se trouver en classe<sup>54</sup>.

Le désœuvrement des jeunes apparaît donc comme une cause importante de la délinquance juvénile. Aussi, l'organisation de loisirs sains est-elle perçue comme un moyen efficace de prévention de la criminalité juvénile. À cet égard, le Frère Maurèle réclame l'amélioration et la prolifération des terrains

50. Frère Jacques, « Le Mont-Saint-Antoine et l'enfant-problème », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, 5<sup>e</sup> année, n° 6, 1950, pp. 2-16.

51. Frère Maurèle, « Les causes... », p. 26.

52. « Le délinquant », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, 3<sup>e</sup> année, n° 5, septembre-octobre 1948.

53. Frère Maurèle, « Les causes... », p. 26.

54. Frère Jacques, « "Le gang-age" », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, 4<sup>e</sup> année, n° 2, mars-avril 1949.

de jeux de même que la création de « clubs juvéniles de police », de salles de lecture et d'amusement. Il invite également les gens à s'occuper d'organisations de jeunes, notamment du scoutisme. Attiré vers des loisirs sains, le jeune devrait mieux résister à l'influence séductrice de la salle de billard, du restaurant du coin et, surtout, du cinéma où

des drames, faits de frivolité, de plaisir et de passion, donnent à l'enfant dénué d'expérience et de sens critique, une idée fautive de la vie adulte, bouleverse sa hiérarchie des valeurs, et stimule la poussée déjà troublante de ces instincts en plein développement<sup>55</sup>.

Les inquiétudes des Frères reflètent les préoccupations des milieux clérico-nationalistes de l'époque. Il suffit de mentionner l'implication du clergé et des organisations pour jeunes, notamment la Jeunesse ouvrière catholique, dans le développement de l'œuvre des terrains de jeux pour comprendre toute l'importance que revêt l'encadrement des loisirs des jeunes dans le Québec de l'après-guerre<sup>56</sup>.

Ainsi, après la Deuxième Guerre mondiale, les Frères perçoivent le phénomène de la déviance par rapport à l'environnement socio-familial du délinquant. Leur sensibilisation accrue au contexte social a des répercussions immédiates sur l'orientation pédagogique du Mont-Saint-Antoine. En effet, comme il faut empêcher le délinquant réhabilité de retourner dans son milieu générateur de délinquance, il faut donc lui donner les atouts nécessaires pour qu'il puisse fonctionner dans un milieu jugé favorable à son épanouissement. Alors, afin de maximiser les chances de réinsertion sociale de leurs élèves, les Frères décident de moderniser leur programme d'études de façon à allier les avantages pratiques de l'enseignement professionnel et le côté théorique des cours de formation générale.

## 2) L'évolution du programme d'études

### a) La formation professionnelle : de l'atelier de production à l'école d'arts et métiers

Depuis la fondation du Mont-Saint-Antoine en 1873, la formation industrielle des jeunes délinquants s'effectue dans des ateliers de production loués à des entrepreneurs montréalais<sup>57</sup>. Cependant, vers la fin des années trente, le besoin d'une réforme se fait sentir. Les Frères constatent alors que le système des ateliers n'a pas l'effet « réformateur » prévu au moment de son

55. Frère Maurèle, « Les causes... », p. 28.

56. Voir l'ouvrage du sociologue Roger Levasseur, *Loisir et culture au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1982, chap. 3.

57. Danielle Lacasse, « Réformer par la discipline et le travail : le Mont-Saint-Antoine, 1873-1940 », *Cultures du Canada français*, n° 3, automne 1986, pp. 53-59.

instauration. Étant davantage intéressés à la rentabilité de leur boutique qu'à la formation de leurs employés, les industriels ne respectent pas toujours les dispositions comprises dans les contrats de location signés avec les Frères. Par exemple, la Librairie Beauchemin ne fournit pas de travail régulier aux élèves embauchés dans ses ateliers. Dans une lettre datée du 10 novembre 1937, le directeur du Mont-Saint-Antoine fait part de cette situation au supérieur provincial de la communauté.

Les élèves de la compagnie Beauchemin travaillent pendant quatre ou cinq mois par année et le reste du temps ils sont sans travail.

C'est très ennuyeux (sic) et pour les élèves et pour la communauté :

- 1) d'abord, ces élèves n'apprennent pratiquement pas de métier;
- 2) ils doivent passer de longs mois dans la cour ou la salle de récréation où ils se démoralisent, deviennent très difficiles et même un peu dangereux;
- 3) les parents de ces élèves réclament, avec raison, du travail ou au moins une occupation pour leurs enfants;
- 4) les surveillants sont également fatigués d'une telle situation<sup>58</sup>.

De leur côté, les élèves qui effectuent un travail plus régulier accomplissent, à longueur de journée, les mêmes tâches monotones et insignifiantes<sup>59</sup>. Ils quittent donc le Mont-Saint-Antoine avec une formation industrielle bien élémentaire. Par ailleurs, certaines sources confirment que les élèves du Mont-Saint-Antoine constituent une réserve de main-d'œuvre à bon marché que les manufacturiers utilisent sans aucun scrupule<sup>60</sup>.

Le système des ateliers n'est plus adapté aux nouvelles structures industrielles qui s'implantent après la Deuxième Guerre mondiale. L'industrie québécoise connaît alors certains réaménagements impliquant, d'une part, le début d'un déclin relatif des industries traditionnelles (les vêtements, le textile, le cuir et le tabac) et, d'autre part, le renforcement d'industries faisant appel à une technologie de pointe et à un personnel beaucoup plus qualifié (le pétrole, le charbon, les appareils et fournitures électriques)<sup>61</sup>. Cette évolution indique les réorientations qui se dessineront dans les besoins de main-d'œuvre au

58. Lettre du Frère Philogone au Frère Frémond, 10 novembre 1937.

59. Lettre du Frère Philogone au Père provincial, 22 octobre 1938.

60. Lettre de M. W. Tremblay, ministre du travail, à M. Jean Bruchési, sous-secrétaire de la province, 20 janvier 1939.

61. Linteau, Durocher, Robert et Ricard, *Histoire du Québec contemporain*, pp. 216-223. Les ouvrages suivants traitent de façon plus approfondie l'économie québécoise de l'après-guerre : Gilles Lebel, *Horizon 1980. Une étude sur l'évolution de l'économie du Québec de 1946 à 1968 et sur ses perspectives d'avenir*, Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, 1970; André Raynauld, *Croissance et structure économiques de la province de Québec*, Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, 1961; Maurice Saint-Germain, *Une économie à libérer. Le Québec analysé dans ses structures économiques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1973; Marc Vallières, *Les industries manufacturières au Québec, 1900-1959*.

cours des années à venir : moins de travailleurs sans qualification et beaucoup plus de techniciens spécialisés. Alors, l'éducation nécessaire consiste moins en la transmission d'un tour de main qu'en celle d'une formation intellectuelle : il faut comprendre l'opération en cours, les possibilités et les limites de la machine<sup>62</sup>.

Afin de mettre leur programme d'étude au diapason de ces nouvelles tendances, les Frères font appel, dès novembre 1946, à un groupe de spécialistes de l'orientation et du placement dans le but de faire une enquête sur les possibilités d'instaurer des cours d'arts et métiers au Mont-Saint-Antoine. Ces orienteurs distribuent un questionnaire à 336 élèves afin de faire un inventaire des goûts et des aspirations des jeunes. Le rapport de cette enquête révèle que peu d'élèves désirent faire une carrière du métier qu'ils pratiquent dans les ateliers<sup>63</sup>. Les orienteurs affirment « que la majorité désirent l'indépendance (202 désirent devenir propriétaires de magasin) et aiment l'aventure (173 veulent devenir matelots) ». Enfin, le rapport indique que les métiers qui intéressent le plus les étudiants sont l'industrie de l'automobile, l'ajustage mécanique, l'industrie manufacturière, la menuiserie, la construction, la radio et l'électricité.

À la lumière de cette enquête, le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse établit, en septembre 1948, un cours d'apprentissage d'arts et métiers au Mont-Saint-Antoine<sup>64</sup>. Il ne s'agit pas pour le moment d'une véritable école d'arts et métiers, mais d'un enseignement reconnu par le ministère et qui prépare les jeunes pensionnaires à entrer dans un centre d'apprentissage à la sortie de l'institution<sup>65</sup>. En 1953, suite aux nouvelles politiques mises de l'avant par la *Loi sur les écoles de protection de la jeunesse*, le Mont-Saint-Antoine est officiellement reconnu comme une école d'arts et métiers. Le diplôme accordé aux finissants a la même valeur que les diplômes offerts dans les autres écoles professionnelles de la province<sup>66</sup>. Les métiers enseignés sont au nombre de neuf : menuiserie, métal en feuilles, électricité, ajustage mécanique, forge et soudure, cordonnerie, coupe et confection, automobile et peinture. Dans chaque atelier, on trouve plusieurs professeurs spécialisés, chacun s'occupant d'une étape particulière du processus de production. Notons qu'avant l'implantation d'un cours d'arts et métiers, les Frères s'occupaient entièrement de la formation industrielle de leurs élèves. Cependant, à partir des années 1950, nous remarquons une laïcisation progressive du personnel enseignant; il faut désormais des professeurs mieux formés aux

62. Jean-Pierre Charland, *Histoire de l'enseignement technique et professionnel*, IQRC, 1982, p. 228.

63. Frère Crespinien, « Les ateliers », *La Délinquance vue par le Mont-Saint-Antoine*, 1948, pp. 126-130.

64. Frère Édouard Bolduc, *Cent ans dans la vie du Mont-Saint-Antoine*, 1973.

65. Au sujet des centres d'apprentissage, voir Charland, *Histoire de l'enseignement technique...*, pp. 309-337.

66. « Des jeunes réhabilités par l'étude d'un métier », *La Presse*, 29 septembre 1953, p. 8.

nouvelles techniques. Ainsi, au cours des années, la répartition des tâches entre les Frères et les professeurs laïcs se précisera davantage : les premiers s'occuperont de la discipline, de l'instruction religieuse et de l'enseignement des matières académiques, tandis que les seconds enseigneront principalement les cours de métiers.

La formation professionnelle des étudiants comprend deux volets : un apprentissage technique et un enseignement théorique<sup>67</sup>. L'apprentissage technique se résume à une initiation aux travaux manuels : les élèves apprennent à faire fonctionner les machines et à manier les outils. Ce savoir-faire est accompagné d'un enseignement théorique qui consiste à apprendre une « science » connexe au métier étudié. Par exemple, dans l'atelier de peinture, en plus d'apprendre à pousser habilement un pinceau, les élèves sont également initiés à l'harmonisation des couleurs, à la préparation de la peinture, du vernis et de la teinture, au lettrage et au dessin au pochoir.

La formation que reçoivent les jeunes délinquants dépasse les gestes purement mécaniques que requiert l'opération des machines. Le simple manoeuvre est remplacé par un ouvrier qualifié dont la conscience professionnelle et l'amour du métier doivent en faire un travailleur exemplaire. Cependant, pour que le jeune soit fier de son métier, celui-ci doit évidemment lui plaire. Aussi, en 1948, les Frères implantent-ils un système d'orientation professionnelle qui permet de canaliser le jeune délinquant vers un métier adapté à sa personnalité.

Dès son arrivée au Mont-Saint-Antoine, le nouvel étudiant doit faire une série de stages dans les divers ateliers afin que la direction puisse évaluer ses goûts et ses aptitudes<sup>68</sup>. De plus, un psychologue lui fait passer une série de « tests » afin de déterminer son niveau intellectuel. Une enquête menée sur l'environnement socio-familial de l'enfant permet au travailleur social d'évaluer le milieu qui accueillera le garçon à sa sortie. Enfin, le médecin prépare un rapport sur l'état de santé de l'élève et sur ses possibilités physiques. Une fois tous ces renseignements recueillis, les Frères sont alors en mesure d'orienter l'adolescent vers un métier qui sera adapté à son profil psychosocial.

Les élèves du Mont-Saint-Antoine semblent particulièrement apprécier le caractère individualiste que revêt l'enseignement professionnel. En effet, d'après les divers témoignages publiés mensuellement dans le journal étudiant *Les Échos Antoniens* (dont le premier numéro paraît en 1954), les jeunes garçons démontrent un enthousiasme presque délirant à l'égard du métier qu'ils apprennent. Par exemple, un étudiant de l'atelier de coupe et confection affirme que l'apprentissage d'un métier est le moyen idéal pour s'assurer un « avenir honorable » :

---

67. Frère Jacques, « L'École d'Arts et Métiers du Mont-Saint-Antoine », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, vol. 7, n° 3, 1953, pp. 1-24.

68. *Ibid.*

Avec l'industrie toujours (sic) grandissante qui ouvre ses portes aux techniciens, nous pouvons développer une spécialité et assurer un avenir honorable pour nous-mêmes et la famille que nous fonderons un jour. Je remercie la Providence de m'avoir déposé entre si bonnes mains. Si je n'étais pas venu dans cette École, mon avenir aurait été compromis. Je souhaite à tous ceux qui viendront après nous, du courage, de la ténacité, du fini, de la docilité et de la reconnaissance à tous les professeurs si compétents et si dévoués<sup>69</sup>.

De même, un étudiant de l'atelier de peinture décrit avec fierté son métier de peintre :

Oh ! mon métier...je l'aime et je veux l'améliorer de jour en jour. Peinturer n'est pas simplement appliquer de la peinture, mais bien refaire et revigorer ce qui était éteint et morne. Un bon peintre aime le fini, développe le goût du beau. Il sait marier ses couleurs, il sait harmoniser les tons; il sait préparer une surface pour recevoir la couche de peinture qui la fera ressusciter. (...) Il y a de la vie à mettre dans la peinture et c'est là que le peintre se montre artiste<sup>70</sup>.

D'autres étudiants louangent le dévouement et la compétence de leurs professeurs qui, semble-t-il, leur ont permis d'apprendre leur métier comme « par enchantement<sup>71</sup> ».

Cependant, ces quelques témoignages reflètent-ils réellement une impression de satisfaction généralisée à l'ensemble de la clientèle de l'institution ? N'est-il pas évident que le journal officiel de l'école — qui est strictement surveillé par la direction — jette de la lumière sur ses sujets les plus exemplaires, alors que ceux dont les efforts apparaissent moins édifiants soient utilement oubliés dans l'ombre ? En somme, ces témoignages nous renseignent davantage sur l'efficacité du contrôle exercé par les Frères. En accordant la parole aux élèves, ils leur donnent l'impression d'une certaine liberté d'expression et canalisent ainsi les frustrations vers des voies totalement inoffensives.

---

69. « Mon séjour dans la coupe et confection », *Les Échos Antoniens*, n° 6, février 1955.

70. « Nous avons appris notre métier de peintre au Mont-Saint-Antoine », *Les Échos Antoniens*, n° 6, février 1955.

71. « L'Automobile », *Les Échos Antoniens*, n° 7, mars 1955.

b) *La formation générale : un programme adapté aux besoins spécifiques des jeunes délinquants*

Ceci étant dit, il reste que les témoignages des étudiants nous renseignent tout de même sur l'importance que revêt le renouvellement du programme professionnel dans l'histoire du Mont-Saint-Antoine. De plus, la réorganisation complète des cours de formation générale représente une étape importante dans le processus de modernisation de l'institution. Sensibles aux remises en cause du système scolaire dans les années 1950 — nous pensons, entre autres, aux nombreux mémoires présentés à la Commission Tremblay entre 1953 et 1955 —, les Frères tentent d'ajuster leur enseignement à la réalité socio-économique de l'époque<sup>72</sup>. Conscients du caractère particulier de leur clientèle, ils s'efforcent également d'adapter leur programme académique aux besoins spécifiques des jeunes délinquants. Même si leur évaluation des aptitudes intellectuelles de leurs élèves reflète souvent un jugement de valeur, les Frères font quand même preuve d'une certaine lucidité à l'égard du cheminement suivi par la plupart de leurs pensionnaires. Dans un article paru en 1953, le Frère Jacques qualifie ses étudiants de « retardés scolaires » et trace comme suit le profil académique du jeune délinquant : provenant d'un environnement familial peu favorable au développement des aptitudes intellectuelles, l'enfant se désintéresse rapidement des études; il s'adonne alors à l'école buissonnière, puis abandonne définitivement l'école<sup>73</sup>. Ainsi, lorsque le jeune délinquant entre au Mont-Saint-Antoine, sa réconciliation avec les études se fait difficilement. Il faut donc un programme scolaire qui, tout en n'étant pas trop exigeant, soit suffisamment stimulant pour soulever l'intérêt du jeune.

Avant l'introduction d'un cours d'arts et métiers à l'automne 1948, les élèves qui allaient à l'atelier n'avaient qu'une heure de classe par jour. Ils apprenaient alors des notions élémentaires de calcul, de lecture et d'écriture<sup>74</sup>. Cependant, après la Deuxième Guerre mondiale, les Frères constatent que les travailleurs sous-scolarisés sont inaptes à occuper les nouveaux postes résultant de la spécialisation accentuée du marché du travail. Ils décident alors de ne plus sacrifier la formation générale au profit de l'enseignement professionnel. Ainsi, à partir de septembre 1948, les élèves vont désormais en classe l'avant-midi et à l'atelier l'après-midi. Le programme scolaire comprend

---

72. Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, vol. 2; Conférence provinciale sur l'éducation, *L'éducation au Québec face aux problèmes contemporains*, Saint-Hyacinthe, Éditions Alerte, 1958; Pierre Dandurand et Marcel Fournier, « Développement de l'enseignement supérieur, classes sociales et luttes nationales au Québec », *Sociologie et sociétés*, 12, 1, avril 1980, pp. 101-132; Jean-Paul Desbiens, *Les insolences du Frère Untel*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1960; *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Québec, 1956 (Commission Tremblay); Arthur Tremblay, *Contributions à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec*, Annexe 4 au Rapport Tremblay, 1955.

73. Frère Jacques, « L'École d'Arts et Métiers... », pp. 1-24.

74. Causerie donnée au Club Kiwanis de Montréal par le Frère Philogone, 5 février 1941.

l'enseignement du français et de l'anglais, des mathématiques, du dessin industriel et de certains principes de sociologie<sup>75</sup>.

En 1953, au moment où le Mont-Saint-Antoine est officiellement reconnu comme une véritable école d'arts et métiers, le programme scolaire est encore modifié. Afin de répondre aux différents besoins intellectuels de leurs élèves, les Frères divisent les cours en trois catégories : les cours réguliers de métiers, les cours spéciaux et les cours de récupération<sup>76</sup>.

Les conditions d'admission au cours régulier sont les mêmes que celles des autres écoles d'arts et métiers de la province : le candidat doit avoir terminé sa septième année et doit avoir au moins 90 de quotient intellectuel. Les cours théoriques du programme équivalent à ceux de la 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années pour le français, les mathématiques et l'anglais. Les autres matières comprennent la physique (hydrostatique, gaz, chaleur, optique, électricité), la chimie inorganique, la lecture des plans, le dessin technique et la sociologie. Le chant d'église, l'hygiène, la bienséance et les arts figurent également au programme régulier. Au bout de deux ans, le candidat reçoit un diplôme équivalent à celui des autres écoles d'arts et métiers du Québec. Même si les sources disponibles ne permettent pas de suivre les élèves à leur sortie du Mont-Saint-Antoine, on peut douter de la valeur réelle d'un diplôme accordé par une institution pour jeunes délinquants. Revêtant plutôt l'allure d'un casier judiciaire ambulancier, le diplôme du Mont-Saint-Antoine contribue certainement à la stigmatisation de son détenteur.

Il demeure toutefois que les élèves du cours régulier sont munis d'une formation suffisamment poussée pour qu'ils puissent, en principe, concurrencer les diplômés des autres écoles techniques de la province. En ce qui concerne les élèves des cours spéciaux de métiers, ils sont mêlés aux élèves des cours réguliers dans les ateliers, mais en classe, ils sont groupés dans des locaux où les matières théoriques sont moins poussées. Les élèves des cours spéciaux de métiers ne reçoivent pas de diplôme en quittant le Mont-Saint-Antoine; ils sont munis d'une lettre de référence signée par le directeur de l'école. Cela leur permet d'obtenir leur carte de compétence, reconnue par les syndicats et les comités paritaires de leurs métiers respectifs<sup>77</sup>.

Enfin, les cours de récupération sont destinés aux élèves reconnus comme étant « très en retard » au point de vue scolaire. Ils y apprennent les éléments de la lecture et du calcul. Ces étudiants suivent les cours de métiers où la théorie est moins nécessaire.

75. Frère Jacques, « Les études au Mont-Saint-Antoine », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, 4<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 5, septembre-octobre, 1949, pp. 3-8.

76. « Est-ce qu'il se fait des études au Mont-Saint-Antoine?...Le révérend Frère directeur vous répond », *Les Échos Antoniens*, n<sup>o</sup> 1, septembre 1954.

77. Notons que les cours spéciaux de métiers du Mont-Saint-Antoine équivalent en gros au type d'enseignement offert dans les centres d'apprentissage qui s'adressent aussi aux sous-scolarisés et qui donnent des cartes de compétence. Voir Charland, *Histoire de l'enseignement technique...*, pp. 301-337.

Ainsi, à partir de la fin des années quarante, la formation générale occupe une place de plus en plus importante dans le programme de rééducation des jeunes délinquants. De plus, les Frères se préoccupent de personnaliser davantage leur enseignement. Notons toutefois que cette nouvelle approche individualiste a un effet à double tranchant. Tout en étant conçu pour respecter les aptitudes intellectuelles de chacun, le nouveau programme scolaire assure, par le fait même, un contrôle individuel plus efficace, facilitant ainsi le fonctionnement général de l'institution. Par ailleurs, l'assouplissement du régime disciplinaire va avoir le même effet.

### 3) *Une nouvelle définition de l'encadrement :* *la « dualité discipline liberté »*

#### a) *Un système disciplinaire plus souple*

Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, le système disciplinaire du Mont-Saint-Antoine était très rigide. En effet, les allées et venues, les conversations et les activités des élèves étaient toutes rigoureusement contrôlées<sup>78</sup>. Le jeune délinquant n'avait aucune latitude, tous ses gestes étaient programmés par des règlements auxquels il était pratiquement impossible de se soustraire. Cependant, après la guerre, le système disciplinaire épouse les mêmes perspectives individualistes que le programme d'études. Les Frères introduisent alors le principe de l'équilibre entre la discipline et la liberté individuelle. Tout en surveillant l'enfant de « façon suivie et efficace », il faut toutefois se garder d'entraver sa liberté. Toutefois, cette liberté n'implique pas un relâchement total de l'autorité. Au contraire, la liberté du jeune doit être « dirigée » et « éduquée ». Le Frère Florimond précise :

Cela n'implique pas que le maître doive se contenter de commander et d'exiger l'obéissance. Il faut de plus que l'enfant comprenne les raisons de l'ordre, de la discipline, du devoir en général, qu'il en vienne à aimer ces agents indispensables à son éducation. Après avoir ainsi essayé de donner à l'enfant l'intelligence et l'amour de ces obligations, il est rare qu'il résiste et refuse de se soumettre.

---

78. En guise d'exemple, voici quelques règles de discipline énoncées dans le livre de règlements de 1934 : « Hors de la récréation, le silence doit être gardé en tout temps et en tout lieu » (art. 2). « Les lettres que les élèves reçoivent ou qu'ils envoient doivent passer par les mains du directeur. Les billets d'élève à élève sont sévèrement interdits » (art. 6). « Lorsqu'un élève est envoyé ou qu'il a besoin de se rendre dans un endroit de la maison, il doit être pourvu d'un permis. Les élèves ne se rendront au parloir que lorsqu'ils y seront appelés par le directeur ou son remplaçant. Ils ne parleront pas au téléphone sans la permission du directeur » (art. 11).

En cas contraire, la contrainte est alors permise  
et l'enfant, puni avec calme et modération,  
pourra tirer encore profit de sa punition,  
parce qu'elle l'obligera à réfléchir, à  
reconnaître sa faute et à s'amender<sup>79</sup>.

Bref, une discipline intériorisée s'avère parfois plus efficace que le recours aux punitions corporelles. Il s'agit alors que le jeune considère la soumission à ces supérieurs comme un comportement naturel, quasi intrinsèque à sa personne.

Ainsi, les Frères de la Charité parlent désormais d'un « juste dosage » entre la liberté et la discipline. Sans toutefois approfondir sur les réalisations pratiques d'un tel concept, les Frères en font valoir les mérites en utilisant un langage moderne, généralement emprunté aux sciences sociales, plus précisément à la psychologie. Par exemple, il est maintenant question de « thérapeutique » et non plus de « réforme<sup>80</sup> ». De même, les Frères font allusion à la confrontation du « moi social » et du « moi personnel, singulier », affirmant que l'utilisation d'une discipline souple assure l'épanouissement de la personnalité du jeune délinquant<sup>81</sup>.

Après la Deuxième Guerre mondiale, le recours à la psychologie revêt une importance croissante dans les pratiques pédagogiques du Mont-Saint-Antoine. Dès octobre 1947, les Frères font appel aux services de licenciés en psychologie pour mener une enquête sur « les motifs, conscients et inconscients, des actes antisociaux » que commettent les jeunes délinquants<sup>82</sup>. À l'aide d'une série de méthodes de projection telles que le test « Rorschach » et le « Thematic Apperception Test », ces psychologues tentent de déterminer la « dynamique sous-jacente au fonctionnement de la personnalité » du délinquant et, par la suite, d'orienter les Frères vers des mesures de réhabilitation adaptées au profil psychologique de chacun. C'est à la suite des recommandations de cette enquête que les Frères mettent sur pied un service psychologique de rééducation. Sous la direction d'un licencié en psychologie, ce service de consultation aide l'enfant

à voir clair dans ses problèmes et lui donne  
le support moral nécessaire à leur solution.  
Après plusieurs consultations, l'élève  
accorde toute sa confiance au psychologue et  
peut plus facilement mettre à jour ses

79. Frère Florimond, « Jeunes délinquants : surveillance et liberté », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, 2<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2, mars-avril 1947, p. 10.

80. Frère Jacques, « Thérapeutique amorcée », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, vol. 6, n<sup>o</sup> 1, 1951, pp. 5-9.

81. Frère Jacques, « La discipline dans les institutions pour jeunes abandonnés et délinquants », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, 5<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 3, 1950, pp. 9-16.

82. Jean-Marie Beauchemin, L. PS. et Lionel St-Pierre, L. PS., « La psychologie au service de nos jeunes délinquants », *La délinquance vue par le Mont-Saint-Antoine*, 1948, pp. 37-55.

anxiétés, ses sentiments d'hostilité, ses frustrations, ses problèmes familiaux et ses projets d'avenir. Graduellement le psychologue aide à faire le partage de toutes ces forces émotives pour ensuite les canaliser dans des expressions constructives<sup>83</sup>.

Ainsi, grâce à sa formation scientifique, le psychologue tend progressivement à remplacer le travail de direction spirituelle accompli jusqu'alors par l'aumônier.

#### b) *En faveur d'une religion personnelle*

Au fur et à mesure que les sciences sociales jouent un rôle de plus en plus important dans le processus de réhabilitation des jeunes délinquants, il s'effectue, simultanément, un assouplissement au niveau de l'instruction religieuse. Jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les journées des étudiants gravitaient autour d'une multitude d'exercices religieux; entre la messe du matin et le chapelet du soir, en passant par les vêpres, les sermons, les bénédictions et l'appartenance à la ligue du Sacré-Cœur, l'instruction religieuse se distinguait surtout par son caractère austère<sup>84</sup>. Aussi, à la fin des années 1940, les Frères dénoncent-ils le caractère trop « indigeste » de l'enseignement religieux. En 1949, l'abbé Aurèle Parrot, alors aumônier du Mont-Saint-Antoine, déclare que le nombre excessif d'exercices religieux inspirent souvent un sentiment d'« écœurement » aux élèves et les éloignent fréquemment de la religion<sup>85</sup>. Pour réconcilier leurs ouailles avec la religion, les Frères décident de remplacer le rigorisme religieux par une religion plus personnelle, basée sur la « liberté d'esprit, la liberté de conscience et la liberté de choix. » L'abbé Parrot explique :

(...) les pratiques religieuses dans nos institutions doivent être pour les élèves, règle générale, des occasions libres de rendre personnellement leurs devoirs envers leur Créateur et Souverain Maître.

83. *Ibid.*, p. 53.

84. En 1934, les règlements de l'École de réforme affichent au premier chapitre la ligne de conduite que doivent adopter les élèves dans le domaine de la piété. En voici quelques exemples : « À tous les exercices de piété et surtout à ceux qui se font à la chapelle, les élèves auront une tenue irréprochable pour tout ce qui concerne leur personne et leurs habits. Ils entreront et sortiront de la chapelle en ordre et en silence. Ils prendront soin de leurs livres et respecteront ceux de leurs condisciples; ils se garderont bien d'y inscrire quoi que ce soit. Ils n'abîmeront ni bancs, ni murs et feront en sorte que la plus grande propreté règne dans la maison de Dieu » (art. 2); « Aux prières qui se font en commun, les élèves répondront avec ensemble, d'un ton de voix modéré et sans précipitation. Ils suivront les cérémonies du culte avec la plus parfaite décence et le plus profond respect » (art. 3), *Règlements de l'École de réforme Mont-Saint-Antoine de Montréal*, 1934.

85. Abbé Parrot, « Pratiques religieuses à l'institution », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, 4<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 6, novembre-décembre 1949, pp. 2-6.

Sans doute, les éducateurs et les catéchistes doivent instruire, guider, stimuler et, surtout, exposer clairement les raisons profondes qui obligent tout homme à rendre à Dieu le culte qui lui est dû, mais ils doivent éviter à tout prix de faire de leurs élèves des forçats du service de Dieu<sup>86</sup>.

Apparaissant à prime abord comme le fruit d'un respect grandissant à l'égard des croyances personnelles des étudiants, cette nouvelle approche à l'enseignement religieux témoigne plutôt de la crainte des Frères de perdre des « fidèles » et, par le fait même, de voir diminuer leur capacité de contrôle sur leurs pensionnaires. En laissant plus de liberté à l'adolescent, les Frères espèrent ainsi gagner son obéissance.

### c) *L'envers de la médaille : la moralisation des délinquants*

Cependant, même si les étudiants jouissent désormais d'une certaine liberté à l'intérieur de cadres bien adaptés aux besoins individuels de chacun, le système disciplinaire doit être suffisamment efficace pour transformer le délinquant révolté en un jeune homme docile et capable de fonctionner « normalement » en société. Pour mener à bien cette métamorphose, les Frères privilégient les exercices militaires. Depuis la fin de la guerre, la formation militaire fait partie intégrante du système de rééducation du Mont-Saint-Antoine. À partir de septembre 1956, le corps de cadets de l'institution est même affilié aux Fusiliers Mont-Royal<sup>87</sup>. Deux soirs par semaine, les cadets du Mont-Saint-Antoine se rendent à la caserne afin d'y effectuer différentes manœuvres militaires. Selon les Frères, ces exercices sont

des facteurs d'ordre aptes à viriliser et à équilibrer la nature facilement incontrôlable de l'adolescent exubérant. C'est pourquoi, la parade, les exercices de gymnastique et l'impeccable tenue du jeune cadet sont pour le jeune adolescent et, surtout le délinquant, autant d'occasions de prendre conscience de son développement physique qui devient un stimulant pour son développement moral<sup>88</sup>.

En plus de développer des habitudes de régularité, les exercices militaires enseignent également au délinquant à se soumettre à ses supérieurs. Il s'agit, en effet, de le transformer en un modèle incarné d'obéissance.

86. *Ibid.*

87. Frère Julien, « Les Fusiliers du Mont-Royal », *Les Échos Antoniens*, vol. III, n° 3, décembre 1956.

88. *Id.*, « Éducation physique au Mont-Saint-Antoine », *La délinquance vue par le Mont-Saint-Antoine*, Montréal, Imprimerie Populaire, 1948, p. 115.

De même, les Frères prétendent qu'une carrière dans les forces armées constitue une excellente option pour les jeunes sortant du Mont-Saint-Antoine. Le Frère Julien précise :

Pour trop de nos gars, la société ne leur est plus sympathique, même s'ils ont retrouvé le chemin de l'honneur et de la foi, l'armée leur ouvre les bras et leur fournit l'occasion de se perfectionner dans leur métier; plusieurs n'ont plus de famille et de logis, la carrière militaire, s'ils veulent la choisir, sait admirablement bien remédier à ces besoins si élémentaires dans la vie de tout citoyen<sup>89</sup>.

La continuité qu'assure l'encadrement militaire à la vie institutionnelle semble effectivement constituer un attrait important pour certains délinquants. Par exemple, Diane Matters affirme que 70 p. 100 des anciens du « Provincial Industrial School for Boys », qui étaient éligibles au service militaire, ont joint les rangs de l'armée pendant la Première Guerre mondiale<sup>90</sup>. De même, quelques témoignages d'anciens parus dans *Les Échos Antoniens* révèlent qu'un certain nombre d'élèves se sont enrôlés dans l'armée à leur sortie du Mont-Saint-Antoine. Pour ces jeunes, c'est peut-être aussi l'attrait de l'aventure, du risque et de la nouveauté qui les incite à devenir soldats. Il suffit de rappeler les résultats de l'enquête faite auprès des étudiants, en novembre 1946, pour mesurer le goût de l'aventure chez les pensionnaires du Mont-Saint-Antoine.

En plus des exercices militaires, les Frères utilisent le jeu comme méthode de discipline. Croyant que tous les moments de désœuvrement peuvent inciter l'enfant à l'insubordination, ils mettent sur pied, en 1947, un « hobby-shop » pour occuper les moments libres de leurs pensionnaires. Le moniteur, Paul E. Pagé, déclare qu'un « esprit occupé à réaliser un projet n'a pas le temps d'en échafauder de mauvais. » Selon lui, le « hobby-shop » habitue aussi les garçons à la persévérance : « Terminer ce que l'on commence » devrait être la devise de l'atelier. Enfin, les travaux effectués permettent également à l'enfant « d'ouvrir de nouveaux horizons » et de mieux s'orienter sur le plan professionnel<sup>91</sup>.

À partir de l'automne 1955, le Mont-Saint-Antoine compte même un cercle Lacordaire. La fondation de ce cercle s'inscrit dans le cadre du nouvel essor des sociétés de tempérance des années 1950 : c'est l'époque de la Ligue de Vigilance sociale et des Ligues du Sacré-Cœur. Seul les élèves de seize ans

89. *Id.*, « Les Fusiliers du Mont-Royal ».

90. Matters, « The Boys Industrial School... », p. 59.

91. Paul E. Pagé, « Le Hobby-Shop », *La délinquance vue par le Mont-Saint-Antoine*, 1948, p. 132.

essor des sociétés de tempérance des années 1950 : c'est l'époque de la Ligue de Vigilance sociale et des Ligues du Sacré-Cœur. Seul les élèves de seize ans et plus peuvent en devenir membres<sup>92</sup>. Les conférenciers invités enseignent aux jeunes délinquants que l'alcoolisme est la mère de tous les vices. Seule l'abstinence totale peut permettre à l'adolescent de devenir un ouvrier respectable, un bon chrétien et un bon père de famille. On espère aussi que l'adolescent instruisse ses parents sur les bienfaits de la tempérance. La réhabilitation ne vise donc pas seulement le jeune délinquant, mais aussi la famille.

#### 4) *Du Mont-Saint-Antoine à la vie en société : la création d'un « bureau de placement »*

Ainsi, le jeune homme qui quitte le Mont-Saint-Antoine est sensé maîtriser un métier, posséder une éducation décente et croire en certaines valeurs morales qui lui permettront de regagner sa place dans l'ordre social. Cependant, les Frères craignent que leur effort de réhabilitation soit compromis par la réintégration de l'adolescent dans un environnement malsain. Selon le Frère Delphin,

au moins 70 p. 100 des foyers sont tout à fait défavorables à compléter la rééducation de l'enfant : taudis, logements surpeuplés, promiscuité dangereuse et néfaste, centre interlope, parents chicaniers ou séparés, ou enfants de parents inconnus<sup>93</sup>.

Une fois sorti du Mont-Saint-Antoine, l'adolescent devrait être suivi, protégé et encouragé. Cependant, qui serait en mesure de poursuivre le travail des Frères ? À la fin des années quarante, le nombre croissant des travailleurs sociaux apporte une solution à ce problème. Formés à la nouvelle École de service social de l'Université de Montréal, fondée en 1940, les travailleurs sociaux œuvrent d'abord dans un cadre professionnel défini par l'Église<sup>94</sup>. En effet, au début de l'implantation de cette profession, le discours professionnel

92. Le jeune délinquant qui joint un cercle Lacordaire s'engage : « à ne prendre aucune espèce de boisson alcoolique, ni aucune liqueur qui contient de l'alcool, à ne pas en offrir et à ne pas en garder à la maison, à ne pas en vendre, à ne pas en transporter. Une seule exception peu avoir lieu, c'est l'ordonnance du médecin consciencieux ». « Cercle Lacordaire », *Les Échos Antoniens*, vol. II, n<sup>os</sup> 2-3, octobre-novembre, 1955.

93. Frère Delphin, « Un bureau de placement au Mont-Saint-Antoine », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, 2<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 3, p. 10.

94. Jacques Rousseau, « L'implantation de la profession de travailleur social », *Recherches Sociographiques*, 19, 2, mai-août 1978, p. 178. Sur les travailleurs sociaux, voir également : André Guillemette, « Vingt-cinq ans de service social », *Communauté chrétienne*, 12, 70, juillet-août 1973, pp. 271-278; Gilbert Renaud, *L'éclatement de la profession en service social*, Montréal, Albert Saint-Martin, 1979; Nicolas Zay, « Le service social professionnel au Canada français : vingt-cinq ans d'histoire », *Le travailleur social/The Social Worker*, 35, 3, septembre 1967, pp. 160-167. Pour un ouvrage exhaustif sur les politiques sociales au Québec, voir Yves Vaillancourt, *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1988.

continue et reprend le discours religieux : l'aide aux délinquants est un devoir moral, la charité y est primordiale. Comme les œuvres religieuses, le travail social est alors perçu comme une vocation. Ce n'est que vers 1955 que s'amorce une laïcisation du discours professionnel<sup>95</sup>. Complètement imprégnés de morale religieuse, les premiers travailleurs sociaux apparaissent plutôt comme les assistants du clergé que comme les nouveaux représentants de l'État.

La collaboration de ces professionnels s'avère donc fort précieuse pour les Frères. En travaillant à l'extérieur du cadre institutionnel, les travailleurs sociaux peuvent assurer un contact plus direct entre le jeune homme, la société et le Mont-Saint-Antoine. Par ailleurs, la mise sur pied, en février 1947, d'un bureau de placement vient officialiser la nouvelle association entre les travailleurs sociaux et les Frères<sup>96</sup>. Ce bureau de placement se charge de trouver au jeune homme un logis convenable et un emploi honnête. À cette fin, les travailleurs sociaux établissent des contacts étroits avec divers organismes de placement, tels que les services fédéraux et provinciaux<sup>97</sup>. De même, ils communiquent régulièrement avec les syndicats. Le bureau de placement s'efforce également d'établir des liens immédiats avec les employeurs; il peut ainsi placer directement les jeunes sans avoir recours à des organismes intermédiaires.

Encore là, le cas de chaque enfant est traité de façon individuelle. Le bureau tente de trouver un emploi adapté à la personnalité, aux aptitudes et aux goûts de chacun. Par exemple, certains « sous-doués » ou « retardés scolaires » sont placés de façon temporaire afin d'évaluer leurs capacités. Si la conduite du candidat s'avère satisfaisante, il est alors orienté vers un travail « plus stable et de meilleure qualité<sup>98</sup> ». Certains cas particuliers, tels que le « jeune homme chétif », le « nerveux » et le « nonchalant », sont placés chez une famille à la campagne où ils peuvent bénéficier d'un encadrement familial et du grand air.

Bien que certains employeurs soient réticents à l'idée d'embaucher d'anciens délinquants, règle générale, la plupart sont très réceptifs à l'égard des jeunes du Mont-Saint-Antoine. Il semblerait que la plupart des patrons sont « accueillants, intéressés, sympathiques et essaient d'aider le garçon de toutes leurs forces<sup>99</sup> ». Le Frère Delphin affirme même que « certains chefs d'industrie s'adressent à nous pour obtenir de la main-d'œuvre parce qu'ils en ont déjà à leur emploi qui leur donne entière satisfaction<sup>100</sup> ». De leur côté, les jeunes donnent généralement leur pleine collaboration. D'après les membres

95. Rousseau, « L'implantation de la profession... », pp. 181 s.

96. Frère Delphin, « Un bureau de placement... », p. 10.

97. Maurice Dupuis, auxiliaire social, « Placements d'avenir », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, vol. 6, no 1, 1951, pp. 9-16.

98. *Ibid.*

99. *Ibid.*

100. Frère Delphin, « Un bureau de placement... », p. 10.

du bureau, si certains échouent, c'est souvent pour des raisons hors de leur contrôle, liées aux multiples déceptions qu'ils ont connues par le passé<sup>101</sup>.

Selon les Frères, 98 p. 100 de leurs étudiants se trouvent un emploi grâce au bureau de placement<sup>102</sup>. Malgré ce succès apparent, les Frères s'inquiètent quand même des différents obstacles que doivent surmonter les élèves à la sortie du Mont-Saint-Antoine. Selon eux, les jeunes habitués à la vie soigneusement réglementée de l'école ne sont pas prêts pour vivre seuls. Ils affirment que les adolescents nouvellement sortis de l'institution « ont besoin d'une équipe, d'une communauté qui les encadre et leur fournit des loisirs organisés<sup>103</sup> ». Ainsi, avec l'approbation du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse, les Frères fondent, en 1950, un « home de semi-liberté » qui permet au jeune homme de se réadapter graduellement à la vie en société. Le Frère Jacques explique ainsi le fonctionnement de ce « home » qui est l'ancêtre de nos maisons de transition :

Environ huit ou neuf mois avant sa sortie  
l'élève est transféré au Home de semi-liberté.

Nous lui trouvons de l'emploi.

Alors commence la lente et difficile  
adaptation au monde professionnel :  
apprendre à conserver sa position,  
à économiser, à faire ses achats, à  
tenir un compte de banque, à user de  
sa liberté sans en abuser, etc.

Après quelques mois de ce régime, nous  
trouvons au jeune homme sans famille une  
chambre à proximité de l'institution  
afin de lui faciliter l'intégration  
à la vie familiale et de lui donner  
encore quelque temps le bénéfice des  
services de la maison : aumôniers, loisirs,  
direction, surveillance aussi. Ainsi,  
il se sent appuyé, entouré, encouragé;  
il n'est pas un isolé dans un monde trop  
complexe et indifférent<sup>104</sup>.

La fondation d'un « home de semi-liberté » témoigne, en quelque sorte, de la réticence des Frères à laisser partir leurs étudiants. C'est un peu comme s'ils voulaient leur offrir un encadrement perpétuel.

### Conclusion

Le Québec de l'après-guerre est un monde en pleine transformation. Les bases du traditionalisme québécois — la famille patriarcale, la vie rurale et la religion — sont progressivement remises en cause par de nouveaux courants

101. Dupuis, « Placements d'avenir », pp. 9-16.

102. « Jeunesse en marche : où vont-ils ensuite ? », *Le Devoir*, 3 juillet 1948, p. 9.

103. *Ibid.*

104. Frère Jacques, « Le Mont-Saint-Antoine et l'enfant-problème », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, 5<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 6, pp. 2-16.

annonciateurs de la « Révolution tranquille ». En effet, de nouvelles élites montantes — intellectuels, écrivains, journalistes, professeurs d'université — dénoncent le nationalisme traditionaliste de Duplessis et lancent un appel à la modernisation de la société québécoise<sup>105</sup>. Pour survivre, les institutions en place doivent s'ajuster aux pressions et aux revendications de ces nouveaux groupes. C'est dans ce contexte de bouillonnement social, politique et culturel qu'il faut replacer le processus de professionnalisation amorcé par les Frères de la Charité après 1945. Il faut y lire, non les exploits de réformateurs avant-gardistes, mais plutôt la volonté d'une communauté sensible aux changements de l'après-guerre et résolue à assurer la continuité de son œuvre. Aussi, le travail des Frères auprès des jeunes délinquants délaisse-t-il graduellement son caractère de missionnariat chrétien et s'inscrit-il dans un cadre professionnel défini par les nouvelles sciences sociales. Entourés de travailleurs sociaux, de psychologues, de sociologues et de professeurs de métiers spécialistes de la technologie de pointe, les Frères de la Charité ajustent leur discours et leurs pratiques institutionnelles en fonction de nouvelles approches pédagogiques qui mettent davantage l'accent sur le développement individuel de l'enfant. L'implantation d'une école d'arts et métiers, l'introduction d'un service d'orientation professionnelle, la création d'un bureau de placement, le relâchement au sein de l'enseignement religieux sont toutes des réformes qui témoignent d'un respect grandissant des Frères à l'égard de la personnalité du jeune.

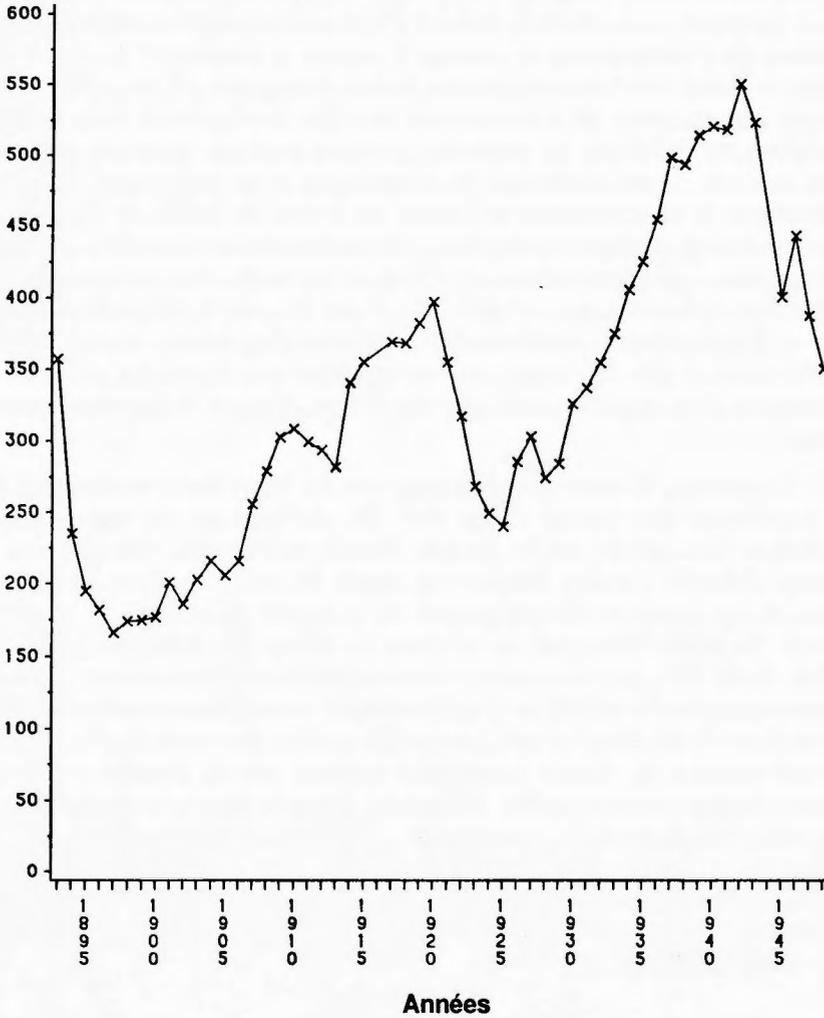
Cependant, le renouveau pédagogique du Mont-Saint-Antoine est loin de représenter une rupture totale avec les pratiques en vigueur depuis sa fondation. Comme au siècle dernier, l'école de réforme vise toujours les mêmes objectifs : isoler, encadrer et punir. En effet, derrière un nouveau discours qui prône le développement du potentiel de l'individu, la mise à l'ordre du jeune délinquant est toujours au centre des pratiques institutionnelles. Toute l'importance accordée aux exercices militaires en constitue une preuve flagrante. De même, la moralisation des travailleurs demeure inhérente aux notions de rééducation des jeunes délinquants. Par exemple, l'adolescent qui est membre du Cercle Lacordaire apprend que la sobriété est le mot d'ordre de tout ouvrier modèle. En somme, après la guerre, le discours relatif à la délinquance juvénile devient plus subtile, les méthodes d'encadrement revêtent un caractère plus scientifique, mais la privation de la liberté comme forme de punition demeure. Car ce n'est plus derrière les murs de l'école de réforme que le jeune délinquant purge sa peine, mais derrière ceux de l'École de protection de la jeunesse.

---

105. Voir Michael Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985; *id.*, *Quebec since 1945. Selected Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1987; André-J. Bélanger, *Ruptures et constantes. Quatre idéologies du Québec en éclatement*, Montréal, Hurtubise HMH, 1977; Jean-Louis Roy, *La marche des Québécois. Le temps des ruptures (1945-1960)*, Montréal, Leméac, 1976.

## Graphique I

Nombre d'élèves présents au premier janvier  
de chaque année, 1893-1948



Sources : Québec, Documents de la session, 1897-1930;  
Annuaire Statistique du Québec, 1931-1950.